

LE CONSEIL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le 04/11/2020

ID : 056-215600834-20201029-D2020010013-DE

Composition (13 à 17 membres)	Rôle - Attributions
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Président : M. HARTEREAU, Maire ✓ Titulaire : M. Julian PONDAVEN, adjoint à la transition écologique et solidaire ✓ Titulaire : Madame Peggy Caclin ✓ 1 représentant du groupe d'opposition « Hennebont pour tous » : M. Pierre-Yves le Boudec ✓ 1 représentant du groupe d'opposition « Liste Indépendante » : Mme Michèle Le Bail ✓ 1 représentant de la Région Bretagne, ✓ 1 représentant de Lorient Agglomération, ✓ 1 représentant de la Chambre d'Agriculture, ✓ 1 représentant du GAB 56, ✓ Un agriculteur hennebontais. ✓ 1 à 3 hennebontais volontaires, ✓ 2 à 4 représentants d'associations partenaires. 	<p>Pour faire vivre ce Programme Local Agricole et Alimentaire et réaliser des arbitrages, ce conseil devra émettre de nouvelles pistes de réflexion et réaliser une évaluation des actions entreprises devant être présentées devant un organe représentatif des acteurs du domaine alimentaire et agricole de la commune et des partenaires institutionnels de la Ville.</p> <p>Ses missions seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre, le suivi et l'évaluation du PLAA Hennebontais, ✓ Définir et mettre en place collégalement le contenu des animations programmées, ✓ Coordonner ses actions avec les autres acteurs de l'alimentation et de l'agriculture du Pays de Lorient et participer à leur coté à la transition agricole et alimentaire à l'échelle intercommunale, ✓ Coopérer avec les autres partenaires de la ville d'Hennebont qui participent à la vie locale en organisant des animations simultanément avec d'autres événements. <p>Les objectifs de ce conseil agricole et alimentaire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer les actions mises en œuvre, ✓ Tirer un bilan des actions réalisées et proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre, favoriser les échanges, croiser les regards sur les questions alimentaires, ✓ Proposer de nouvelles fiches actions et démultiplier l'action publique, ✓ Réaliser des arbitrages sur les actions à mener en fonction du budget alloué et prioriser les actions, ✓ Favoriser les mutualisations et les coopérations, ✓ Assurer des expertises citoyennes et professionnelles sur le déroulement du PLAA. <p>Ce conseil se réunira 2 fois par an. Il émet un avis consultatif.</p> <p>Il est composé d'élus, d'administrations et de personnes extérieures (professionnel, associatif, usagers...) intéressées. Ses membres sont désignés par arrêté de M. le Maire d'Hennebont. La durée du mandat des membres du conseil agricole et alimentaire correspond à la durée de vie du PLAA soit de 2020 à 2024.</p>
<p style="text-align: center;"> FONCTIONNEMENT </p> <p><u>Références</u> : Plan Local Agricole et Alimentaire</p> <p><u>Présidence</u> : M. HARTEREAU, Maire</p> <p><u>Vice-Présidence</u> : M. PONDAVEN en tant qu'adjoint à la transition écologique et solidaire</p> <p><u>Ordre du jour</u> : fixé par la commune</p> <p><u>Compte-rendu</u> : un relevé de conclusions sera rédigé et remis aux membres</p> <p><u>Secrétariat</u> : assuré par des fonctionnaires territoriaux</p> <p><u>Participation</u> : le DGS ou son représentant, le responsable administratif ou technique de la ville assistent de plein droit aux séances</p>	